



## Non respect du contrat de bail par la societer XXXXXXXXXX

Par virginieeee, le 02/07/2013 à 10:52

[fluo]bonjour[/fluo]

J'ai habité pendant trois mois dans un appartement dans une résidence de xxxxxxxxx. Quand je suis arrivé dans l'appartement il me manquer plusieurs chose notamment les clés du parking pour accéder à ma place de parking, je n'avais pas non plus les clés du portail pour rentrer dans la cours arrière n'y rien d'autre pour garer ma voiture sur la place de parking que je payer tous les mois dans les charges. J'ai donc appelé mainte et mainte fois la société qui au final n'a rien fais. 3 mois après je suis infester de bouton d'insecte qui après expertise de mon médecin s'avérer être des puce de plancher qui se trouver dans l'appartement (ce qui est vrai car depuis mon départ je n'ai plus rien), peut après ma visite chez le médecin j'ai décidé d'appeler xxxxxxxxx pour trouver un accord pour qu'il prenne en charges les frais pour retirer ces insecte ce qu'ils ont refusé, alors que ces insecte été la avant mon arriver dans l'appartement. De se faite j'ai rédigé un préavis d'un mois que je leur ai envoyé avec accuser de réception mais sois disant ils ne l'ont pas reçu. Aujourd'hui deux mois après mon départ il me réclame le loyer, ce que je refuse car je ne suis plus dans le logement et je suis parti dans les règles. Aujourd'hui mon dossier et en contentieux et j'ai la possibilité d'écrire une lettre au Président de la Commission des recours. Mais je ne sais pas comment bien expliquer cette situation. Pouvez-vous m'aider ????? Avec cette lettre j'ai la possibilité d'envoyer un certificat médical qui prouve que g bien été piquer par des puce de plancher durant les trois mois ou j'habiter dans cette appartement, j'ai également une copie de ma lettre de préavis que je leur ai envoyé ainsi que l'accuser de réception. Aujourd'hui il me réclame 1632 euros car pour eux ils ont bien respecté les termes du contrat et que je n'avais pas à partir avec un préavis d'un mois. Comment puis-je faire ???

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **Exit**, le **18/11/2013** à **19:10**

Nous aussi nous avons eu des problèmes lorsque nous avons voulu quitter l'appartement, nous n'avons pas obtenu gain de cause mais depuis, j'ai lu d'innombrables témoignages...si ce n'est pas trop tard pour vous, sur ce site:

[lien autre forum](#)

j'ai remarqué qu'un agent xxxxxxxxx répond( parfois) à certains commentaires pour proposer une médiation.

J'espère que vous serez entendu!